

Mercredi 16 Novembre 2011 - n°579

Economie - 1er Rendez-vous de l'intelligence locale - Faire face à la désindustrialisation

Economie - Manifeste de la FMVM - Pour un rebond industriel français

Economie - Politique de cohésion post 2013 - Les associations d'élus se positionnent

Social - Protection sociale complémentaire des agents - Décret sur la participation des collectivités territoriales

Social - Cohésion sociale - Des associations dynamiques

Economie - Agenda

Economie - Manifeste de la FMVM - Pour un rebond industriel français

ECONOMIE

1er Rendez-vous de l'intelligence locale - Faire face à la désindustrialisation

La Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) a tenu le 15 novembre, à Paris, ses premiers «? **Rendez-vous**

Plusieurs grands témoins ont accepté l'invitation de la FMVM, comme Augustin de Romanet, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, Édith Cresson, ancien Premier ministre et ancien commissaire européen, et Louis Gallois, PDG d'EADS et président du think tank la «?Fabrique de l'industrie?».

Le directeur général de la CDC a reconnu l'importance de «?jouer la carte villes moyennes?». «?Outre les problèmes de financement bancaire à court terme, il est prioritaire de maintenir le tissu des 750 entreprises de taille intermédiaire (ETI), que l'on retrouve systématiquement dans les arrondissements de ces territoires, et qui sont à la pointe de l'innovation?».

Pour Louis Gallois, PDG d'EADS, «?il y a une urgence à prendre la mesure de la désindustrialisation de la France (...) et de même qu'il n'y a pas d'industrie sans usine, il n'y aura pas d'économie prospère sans industrie, celle-ci doit rester une priorité nationale?».

Lors de cette journée*, il a été mis en avant tout le rôle joué par les PME des villes moyennes dans l'économie, qui à l'inverse des grandes entreprises, créent encore de l'emploi et investissent plus dans la recherche. Parmi les grandes réformes à assurer pour sauver tous ses fleurons, et les sous-traitants qui en dépendent, la France doit s'engager dans des réformes structurelles (charges sociales, droit du travail, cadre réglementaire, économie de la connaissance...) et favoriser notamment la fiscalité et la transmission des PME et ETI.

À l'issue de la journée d'échanges et de débats, le président de la FMVM a présenté le Manifeste de la FMVM «? Pour un rebond industriel français?» (lire page suivante), qui décline les mesures stratégiques pour réindustrialiser la France. Christian Pierret a précisé que les prochains Rendez-vous de l'intelligence locale, qui auront lieu début 2012, seront consacrés à la crise de la dette et aux solutions bancaires pour le secteur local.

* Les vidéos des débats seront mises en ligne prochainement sur www.villesmoyennes.asso.fr

ECONOMIE

Manifeste de la FMVM - Pour un rebond industriel français

À l'issue du premier Rendez-vous de l'intelligence locale, Christian Pierret a présenté le Manifeste de la FMVM: «?Pour un rebond industriel français?» (cf. encadré ci dessous).«?L'action économique locale, pas plus que l'aménagement o

dépenses publiques qu'on devrait évaluer comme des charges FMVM. «?Bien au contraire le tissu des 200?000 PME et le r
constituent des îlots de résistance et de contre-attaque dans la
?»

L'appui aux PME et l'innovation territoriale constituent depuis plus de 20 ans, un domaine d'action phare pour les collectivités. Nombre de politiques publiques peuvent désormais s'appuyer sur les matériaux produits en partenariat par les acteurs locaux?: élus et techniciens aux côtés des entrepreneurs, leurs organisations professionnelles et les réseaux consulaires. Pépinières d'entreprises, plateformes d'initiatives locales, technopôles, pôles de compétitivité et d'excellence contribuent concrètement à la création de valeur et à l'emploi.

Les élus des villes moyennes, avec leurs partenaires, placent l'innovation au cœur de l'action économique territoriale. «?C'est ainsi que peut naître une nouvelle croissance.?»

Un facteur déterminant explique les conditions du succès et de la compétitivité, celui de la proximité et des réseaux d'acteurs. Il ressort ainsi de nombreux travaux que le territoire est un écosystème où chaque acteur interagit sur l'ensemble avec un effet cumulatif et positif.

Contrairement aux idées reçues nombre de PME françaises sont aussi compétitives que leurs cousines d'outre-Rhin. Leur positionnement dans les filières d'avenir adossées aux technologies-clés et leur enracinement local contribuent à leur développement?: mutualisation des informations, simplification des démarches administratives, soutien aux projets et aide au dépôt de brevets, accès à la technologie, à la formation et aux réseaux de l'intelligence... Le territoire constitue un lieu privilégié de l'innovation.

Il ressort également que la qualité de vie, la densité et la diversité de la vie culturelle et sportive constituent des facteurs clés de l'attractivité pour les projets d'entreprises et les populations qu'elles mobilisent.

À la différence de nombre de grandes entreprises et de leur actionnariat, les entrepreneurs industriels indépendants sont réactifs et s'adaptent rapidement à des environnements en mutation. L'enjeu de la réussite dans la période actuelle passe par leur capacité à investir sur le long terme et à former et qualifier les ressources humaines et productives. Pour cela, les PME ont besoin du soutien et de la mobilisation des forces vives des territoires. Nombre d'exemples et de témoignages ont été présentés lors du premier Rendez-vous de l'intelligence locale.

Face à la crise et aux risques de désindustrialisation, il s'agit d'avancer groupés et convaincus. Le problème n'est pas celui de la légitimité ni de l'exemplarité des villes moyennes. Leur tissu productif n'est pas d'arrière garde, et les PME des villes moyennes sont parfaitement capables de se battre à l'international et d'aller à l'export. C'est une réalité ignorée et snobée, notamment par certains responsables de l'information et décideurs publics. Les initiatives locales ne font pas autant l'événement sur Internet que les anecdotes des people?!

La taille, l'effet de seuil, pour raisonner en économiste, est aujourd'hui atteint?: l'ingénierie territoriale est une réalité et une arme économique contre la crise?: les maires des villes moyennes en sont les hérauts?!

ECONOMIE

Politique de cohésion post 2013 - Les associations d'élus se positionnent

Le 6 octobre dernier, le commissaire européen Hahn dévoilait le nouveau cadre législatif portant sur les instruments financiers des politiques structurelles pour la période 2014-2020. Après une première analyse de ces documents, et au regard des différentes phases de consultation préalable, la Maison européenne des pouvoirs locaux représente cinq associations nationales d'élus auprès des i accueilli favorablement le maintien de la politique de cohésion à ceux de la période actuelle.

Des avancées saluées

Les associations de la maison européenne se félicitent de la création d'une nouvelle catégorie de régions dites « régions en transition » (dont le PIB est inclus dans une fourchette de 75% à 90% de la moyenne communautaire), qu'elles appelaient de leurs vœux. Cette nouvelle catégorie représente de fait un vrai progrès en termes d'équité territoriale, en assurant à 11 régions françaises une dégressivité moins brutale du montant des aides.

La Maison européenne des pouvoirs locaux se réjouit également de l'instauration de règles communes de gestion et de contrôle, non seulement pour le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE), mais également pour le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Grâce à ce cadre commun et à la possibilité désormais de présenter des programmes faisant appel à plusieurs fonds, la nouvelle politique de cohésion favorisera les stratégies territoriales plus intégrées.

La Maison européenne des pouvoirs locaux se montre néanmoins prudente sur certains volets de la nouvelle politique et notamment sur certaines grandes évolutions annoncées par rapport à la programmation actuelle (voir OM n°575 en date du 19 octobre dernier).

Conditionnalité des aides

Si les associations nationales d'élus se montrent favorables aux dispositions permettant de rendre plus efficace la politique de cohésion, elles désapprouvent cependant le principe de « conditionnalité macro économique », qui rendrait possible une suspension voire une annulation des fonds en cas de non respect par les Etats membres du Pacte de stabilité, sans même que la gestion de ces fonds ne soit en cause.

La place des villes à préciser

Les associations membres de la MEPLF se réjouissent de l'attention accrue accordée à la dimension urbaine dans la future politique de cohésion, mais restent néanmoins en attente de précisions quant à la nature et aux modalités d'intervention envisagées par la nouvelle réglementation.

De fait, si les textes évoquent une distribution des fonds sur le mode de l'appel à projet, aucune précision n'est cependant donnée quant au budget dédié aux appels à projet, au type d'actions financées, ou encore au nombre de villes retenues et aux critères de sélection.

D'autre part, la mise en place d'un dispositif de gestion et de mise en réseau a été envisagé sur le modèle d'URBACT, mais là encore, les contours d'une telle « plateforme de développement urbain » reste à définir.

* La Maison Européenne des Pouvoirs Locaux Français est composée de : AMF - ADF - AMGVF - FMVM - APVF

Protection sociale complémentaire des agents - Décret sur la participation des collectivités territoriales

Daté du 8 novembre 2011 et rendu public dans le Journal officiel du 10, le décret sur la participation financière des employeurs territoriaux à la protection sociale de leurs agents a été publié. Ce décret était attendu depuis la loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique, qui prévoyait cette participation financière facultative. Il concerne tous les agents territoriaux et de leurs établissements publics.

Convention et labellisation

Le texte met en place deux procédures permettant aux collectivités de participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents :

- soit une convention de participation conclue entre l'opérateur et la collectivité après mise en concurrence des offres ;
- soit un mécanisme de labellisation de contrats ou de règlements sous la responsabilité de prestataires habilités par l'Autorité de contrôle prudentiel.

Les agents adhérant à l'offre d'un opérateur ayant conclu une convention de participation, ou ayant souscrit un contrat ou adhéré à un règlement labellisé, pourront obtenir une participation financière de la collectivité dont le caractère solidaire aura été préalablement vérifié au niveau national, dans le cadre d'une procédure spécifique dite de « labellisation », sous la responsabilité de prestataires habilités à cette fin par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP).

Pied d'égalité des procédures

Quelle que soit la procédure choisie, l'offre, le contrat ou le règlement devra répondre à des critères sociaux de solidarité. La participation est versée soit directement à l'agent (montant unitaire), soit via un organisme. La souscription à une protection sociale complémentaire ou à un mécanisme de participation est facultative pour les agents et les collectivités. Enfin, les deux procédures – labellisation et convention de participation – ont été mises sur un pied d'égalité. Aucun dispositif de participation ne pourra être mis en place tant que la première liste des règlements labellisés n'aura pas été publiée (article 34), dans un délai maximal de 9 mois à compter de la parution du décret. Ce délai pourra être mis à profit pour engager le dialogue social sur la participation de l'employeur. La labellisation prévoit que des règlements ou contrats soient labellisés au niveau national par des prestataires habilités par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP).

Versement de la participation

Concernant le rôle des employeurs, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent moduler leur participation dans un but d'intérêt social, en prenant en compte le revenu des agents et, le cas échéant, leur situation familiale. La participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics constitue une aide à la personne.

Progressivité du dispositif

Mais certaines des dispositions du décret vont entrer en vigueur de façon progressive afin que la mise en œuvre effective de la participation des collectivités territoriales prenne effet à la même date, qu'il s'agisse de la labellisation, qui nécessite un temps d'installation (établissement de la liste des prestataires habilités puis délivrance des labels), ou de la convention de participation. Les collectivités souhaitant instaurer des participations peuvent engager le dialogue social passant par la consultation du comité technique. A compter de la publication de la liste des contrats et règlements labellisés, les collectivités pourront instaurer des participations.

Pour en savoir plus, voir le texte du décret au Journal officiel n°0261 du 10 novembre 2011 (page 18895)

Cohésion sociale - Des associations dynamiques

La FMVM attire l'attention de ses membres sur 3 associations dynamiques :

- **L'Association Sauvons nos Commerçants et nos Artisans** (l'ASCA - <http://www.association-sca.org/>). Son but est d'aider gratuitement les commerçants et les artisans traditionnels, qui tous les ans se font prendre des parts de marché par les sociétés Internet, à être présents et performants sur Internet en mettant gratuitement à leur disposition des outils simples et efficaces pour améliorer leur référencement et leur visibilité.

- **L'Association Doctipédia** (<http://www.doctipedia.fr>), qui vise à créer la plus grande encyclopédie médicale sur Internet sur le mode participatif où les médecins pourront se réunir et s'exprimer, et le grand public s'informer et faciliter leur accès aux soins. L'association donne déjà un accès facilité à 337 893 professionnels de la santé.

- **L'Association Nouvelle chance** (<http://www.associationnouvellechance.org>) : elle propose un accompagnement des gens surendettés et, sous certaines conditions, accorde des prêts à taux zéro pour permettre à des gens qui ne sont plus éligibles au crédit de se refinancer.

ECONOMIE

Agenda

16 novembre 2011 *Paris*

Conférence de presse de présentation de « Paroles d'élus », en partenariat avec Orange France Télécom

23 novembre 2011

Paris

Une délégation de maires de villes moyennes rencontre Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

1er décembre 2011

Paris

Journée des Acteurs de l'Habitat sur le thème : « Hébergement, Logement, Accompagnement : quelle réponses ?

<http://www.acteursdelhabitat.com/spip.php?article554>

6 décembre 2011

Paris

Commissions de la FMVM

- Formation, Recherche, Innovation
- Aménagement du territoire et institutions

7 décembre 2011

Paris

Assemblée générale extraordinaire de la FMVM
suivie d'une réunion-débat sur les finances locales

15 décembre 2011

Paris

Séminaire de travail du réseau des pôles métropolitains

<http://www.villesmoyennes.asso.fr/upload/files/Invitation15dec.pdf>

ECONOMIE

Manifeste de la FMVM - Pour un rebond industriel français

Conscientes de l'importance primordiale de l'industrie dans leur dynamique urbaine, les villes moyennes et leurs intercommunalités affirment leur responsabilité dans la réindustrialisation de la France. Elles s'engagent dans la stratégie suivante? :

Doter la nouvelle industrie d'une image forte et renforcer la culture industrielle

- Affirmer le rôle moteur de l'entrepreneuriat dans la croissance.
- Promouvoir la nouvelle culture industrielle en direction des jeunes et des territoires à travers la valorisation des nouvelles formes d'organisation du travail.
- Valoriser auprès des industriels et des investisseurs, l'existence concrète de la recherche-innovation dans les villes moyennes.
- Développer les nouvelles pratiques de l'innovation en réseaux.
- Favoriser la recherche-développement à partir des enseignements techniques de formation (IUT, BTS, filières courtes et filières longues)..
- Accorder la priorité à l'enseignement technologique décentralisé dans la stratégie universitaire des villes moyennes.

Accompagner vigoureusement la création de valeur dans l'industrie

- Mettre en place un grand plan d'action national en direction des PME-TPE industrielles (Small Business Act européen et association de promotion des PMI).
- Faciliter l'accès des PME aux plans stratégiques d'investissements (Investissements d'avenir, Aide à la réindustrialisation, Fonds régional d'innovation pour

l'emploi, etc.).

- Favoriser l'accès des PME-TPE aux marchés publics.
- Valoriser les outils de développement économiques (incubateurs, pépinières, hôtels d'entreprises, halles technologiques) en partenariat avec les organisations professionnelles.
- Améliorer l'accompagnement à l'export des entreprises industrielles par des «?conventions export de villes?» élaborées en partenariat avec les organismes consulaires.
- Encourager l'économie sociale et solidaire essentielle à la proximité et à l'économie résidentielle durable.

Accroître la professionnalisation et l'attractivité des villes moyennes

- Renforcer les liens entre pôles de compétitivité, d'excellence et faire des villes moyennes des nœuds de réseaux et de grappes d'entreprises pour ses bassins d'emploi.
- Développer les échanges entre les réseaux de PME et les filières de formation courtes.
- Renforcer la dynamique des liens entre universités, industries et pouvoirs locaux.
- Élaborer un schéma national de desserte ferroviaire (voyageurs et fret).
- Gagner 5 ans pour les schémas d'accession des villes moyennes aux réseaux TICE et fibres optiques.
- Intégrer la qualité de vie dans les critères d'études et de classements internationaux.

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi